

Communiqué du 12/12/2014

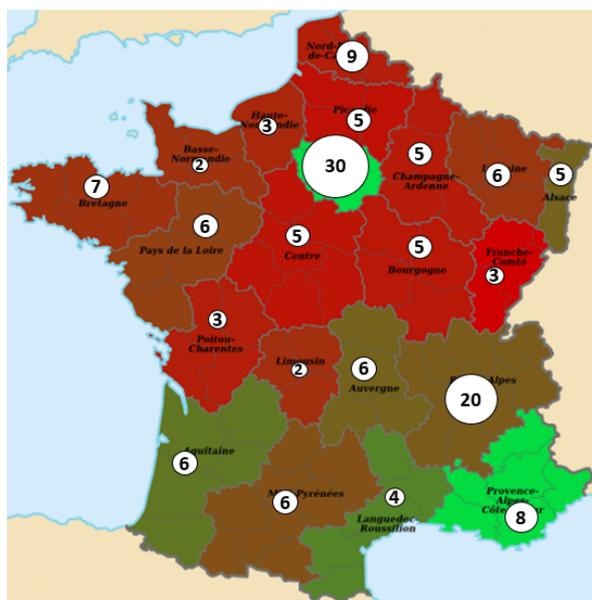
Santé / Ophtalmologie / Délégation de tâches / Démographie médicale

Accès aux soins oculaires : la pénurie d'ophtalmologistes « résorbée d'ici 10 ans » selon le Dr. Thierry BOUR (SNOF)

Paris, le 12 décembre 2014 – En conférence de presse, le Dr. Thierry Bour, Président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF), le Dr. Jean-Bernard Rottier (Président sortant du SNOF) et le Pr. Béatrice Cochener (Présidente de l'AFO), ont présenté les dernières projections en matière de démographie médicale. Si la pénurie d'ophtalmologistes n'est pas encore jugulée, l'augmentation des postes d'internes en ophtalmologie (150 à la rentrée 2014, vs. 106 il y a quatre ans) et le développement du travail aidé (25 à 30% des ophtalmologistes travaillent en coopération avec un orthoptiste), laissent entrevoir un revirement de situation avant 2025. Pour être confirmé, ce pronostic nécessite cependant que l'accès aux soins oculaires reste une priorité pour le gouvernement et l'assurance-maladie, dans les années à venir.

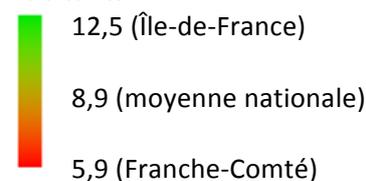
Délais d'attente : la lumière au bout du tunnel ?

Ces dernières années, les ophtalmologistes se sont mobilisés sans relâche pour répondre aux besoins de soins croissants. En six ans, les ophtalmologistes libéraux ont accru leur activité de 30%, pendant que le nombre de séjours hospitaliers augmentait de 37%. En parallèle, sous l'effet des délégations de tâches, près d'1 ophtalmologiste sur 3 s'est converti au travail aidé en coopération avec des orthoptistes. Enfin, le Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF) s'est battu pour que le nombre de postes d'internes en ophtalmologie soit revu à la hausse, afin de juguler le déclin démographique de la profession, cause n°1 des délais d'attente records observés depuis quelques années. Résultat : de 106 en 2010, le *numerus clausus* est passé à 150 en 2014.



Légende

Densité d'ophtalmologistes pour 100 000 habitants



Postes ECN « Ophtalmologie », rentrée universitaire 2014

Total : 150

(dont 4 en Antilles-Guyane)

Dr. Thierry Bour, Président du SNOF, commente : « L'ophtalmologie est la spécialité médicale la plus prisée par les étudiants : près de 100% des places sont attribuées aux 25% d'élèves les mieux classés. Ce n'est donc clairement pas un problème de vocations. Nous continuerons de réclamer une augmentation du *numerus clausus* jusqu'à ce que l'équilibre avec les départs en retraite soit »

atteint, soit environ 200 places par an. »

Le Dr. Bour est cependant optimiste sur la résolution progressive du problème d'accès aux soins oculaires en France : *« Si les pouvoirs publics nous suivent dans notre volonté de moderniser et redynamiser la filière, la pénurie pourrait être résorbée d'ici 10 ans. Le point bas sera atteint en 2020, puis la situation va s'améliorer progressivement. »*

Délégation de tâches : les protocoles pionniers généralisés à tout le pays en 2015 ?

Entre octobre 2013 et mars 2014, 798 patients des Pays-de-la-Loire ont participé à deux nouveaux protocoles permettant de réduire le délai d'attente de plusieurs mois à quelques jours. Les patients étaient reçus par un orthoptiste qui réalisait les mesures. Ces dernières étaient analysées en différé par l'ophtalmologiste, qui rédigeait l'ordonnance. Ce modèle a été validé par le collège des financeurs de l'Assurance-Maladie et a reçu le soutien officiel de la Ministre de la Santé, Marisol Touraine, qui souhaite *« étendre cette solution à tout le territoire afin de libérer du temps médical »*. Aidé d'un ou plusieurs orthoptistes, l'ophtalmologiste peut en effet se consacrer aux urgences et aux pathologies, tout en assurant sa mission de prévention.

Selon un sondage SNOF-IFOP mené en septembre 2014 auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes, 3 Français sur 4 plébiscitent ce modèle. 8 sur 10 seraient même d'accord, à titre personnel, pour être vus par un orthoptiste dans le cadre d'une visite de suivi entre deux examens.

Un chantier prioritaire : favoriser l'accès du secteur 1 à la délégation de tâches

La généralisation du travail aidé est un chantier majeur : ce système est de plus en plus adopté par les ophtalmologistes libéraux (environ 25% actuellement). Mais il repose malheureusement sur un modèle économique inaccessible aux médecins conventionnés en secteur 1.

Le Dr. Thierry Bour plaide : *« Aujourd'hui, le défi majeur est de donner au secteur 1 les moyens de s'impliquer dans la délégation de tâches, en leur proposant des financements adaptés. C'est une condition sine qua non pour garantir un accès durable aux soins oculaires à tous les Français. »*

Loi Macron : le SNOF « particulièrement vigilant »

Échaudé par la version initiale du projet de loi « Croissance et pouvoir d'achat » du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, qui prévoyait de confier le dépistage des affections oculaires à des opticiens-optométristes, tout en plaçant ces derniers en position de prescripteurs-vendeurs, le SNOF sera particulièrement vigilant lors de l'examen de la loi au Parlement.

Le Dr. Bour conclut : *« Que ce soit dans le cadre de la loi Macron ou d'une future loi, nous serons attentifs à toute initiative ayant pour conséquence de remettre en question la qualité de la prévention oculaire et l'intérêt supérieur des patients. »*